

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 9 juillet 2026

Objet : Orientations et programmation CVEC 2026-2027

Annexe : Proposition Orientations et programmation CVEC 2026-2027

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.841-5 et D.841-9 à D.841-11 ;

Vu le décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus ;

Vu la circulaire n°NOR : ESRS1905871Cdu 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;

Vu la circulaire n°NOR : ESRS2206041C du 23 mars 2022, Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Vu la fiche technique « Financement de la masse salariale sur les crédits CVEC » de la DGESIP du 11 septembre 2019 ;

Vu le règlement d'intervention définissant les modalités relatives à l'usage de la CVEC, approuvé lors du CA du Crous BFC du 07 mars 2024.

Exposé des motifs :

Le Crous BFC est bénéficiaire d'une part du produit de la CVEC.

Le document en annexe détaille les enveloppes réservées en fonction du public cible et des modalités, la comitologie CVEC pratiquée au sein du Crous BFC, le calendrier 2026-2027 et les priorités définies en commission régionale CVEC avec l'ensemble des acteurs.

Article unique :

Le conseil d'administration du Crous BFC approuve les orientations et perspectives CVEC pour 2026-2027.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à la majorité des membres du Conseil d'administration :

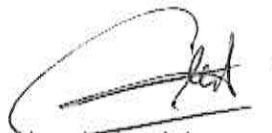
Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés :
Quorum atteint :
Nombre de voix favorables :
Nombre de voix défavorables :
Nombre d'abstentions :

Fait à Besançon,

Le 09 juillet 2026

La Présidente du Conseil d'administration,

Nathalie ALBERT-MORETTI,



Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités



ORIENTATIONS ET PROGRAMMATION 2026-2027 UTILISATION DE LA PART CVEC DU CROUS BFC

La contribution vie étudiante et de campus a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de tous les étudiants. Le Crous Bourgogne-Franche-Comté, dans une politique volontariste de coordination, travaille en collaboration avec les acteurs du territoire pour orienter les dépenses CVEC.

Plusieurs instances ont été mises en place pour répondre aux besoins locaux des sites universitaires répartis en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette comitologie a pour objectifs de réunir les acteurs à différentes échelles du territoire, d'instaurer une forme de coordination, de valoriser les actions existantes, d'encourager les initiatives et mutualisation et de définir une stratégie commune.

Un règlement d'intervention, disponible sur le site Internet du Crous BFC, permet d'encadrer les dispositifs et dépenses possibles.

1-Utilisation de la part CVEC-Crous BFC

La part CVEC du Crous Bourgogne-Franche-Comté était de 743 919.97€ pour la campagne 2024-2025 (montant définitif pour 2025-2026 en attente de confirmation-juillet 2026).

Les étudiants sont les destinataires exclusifs des actions financées par la CVEC, portés par différents acteurs en lien avec leurs attentes.

Le Crous Bourgogne-Franche-Comté réserve plusieurs enveloppes pour financer des actions qui améliorent les conditions de vie des étudiants, à travers différents appels à projet ou autres dispositifs.

a/Financement d'actions portées directement par les associations étudiantes

Le dispositif Culture-actionS-CVEC est financé intégralement par la CVEC. Il propose un accompagnement au montage de projet aux étudiants et associations étudiants qui souhaitent mener un événement ou une action sur l'ensemble des thématiques vie étudiante.

Enveloppe réservée : 150 000€

b/Financement d'actions portées par les acteurs de la vie étudiante

Un appel à projet est proposé par le Crous BFC à l'ensemble des acteurs des sites universitaires de Bourgogne-Franche-Comté (établissements d'enseignement supérieur bénéficiaire CVEC, établissements non bénéficiaire CVEC, collectivités, associations, autre organisme...) portant des actions à destination des étudiants : AAP CVEC-Partenaires.

Enveloppe réservée = 150 000€

L'année universitaire 2026-2027 sera marquée en région Bourgogne-Franche-Comté par la réalisation de concertations étudiantes en 2 étapes : enquête en ligne auprès de tous les étudiants de BFC et focus-groupes territoriaux sur les sites universitaires « volontaires ».

Il y aura donc exceptionnellement deux dispositifs d'appel à projet proposés par le Crous BFC :

-AAP « Organisation d'un focus groupe territorialisé » : enveloppe dédiée de 21 000€

-AAP « Actions d'amélioration des conditions de vie des étudiants » : enveloppe dédiée de 129 000€

c/Financement d'actions portées par les services internes du Crous

L'ensemble des services du Crous réalisent des actions d'amélioration des conditions de vie des étudiants : DVE (culture, emploi étudiant, vie campus...), politique de site, hébergement, transition écologique et solidaire, service social, patrimoine, communication, restauration...

Les besoins étudiants sont sollicités par l'intermédiaire de consultation ou lors d'événements/actions à destination des étudiants. Les services du Crous portent donc des actions en lien direct avec les besoins remontés par les étudiants.

Ces actions peuvent être cofinancées par des subventions extérieures (Région, collectivités, autres...).

Enveloppe réservée = entre 400 000€ et 450 000€ estimé (montant définitif connu en juillet 2026, lors de la confirmation de la part CVEC du Crous pour la campagne 2025-2026).

Des reliquats CVEC non consommés N-1 pourront s'ajouter à l'enveloppe théorique N (report de projets, non réalisation...). Toutefois, un gros travail de consommation des reliquats a été réalisé par les services du Crous BFC depuis 2024-2025 qui permet de réduire considérablement ces reliquats (estimé à 0€ au 01/05/2026).

d/Financement d'actions impulsées en cours d'année par les instances locales, régionales ou nationales

Enveloppe réservée = entre 10 000€ et 50 000€ / an

2-Comitologie

Comités de site

Membres : représentants du Crous, du Rectorat, de la Région, des villes et collectivités, des établissements ESR (bénéficiaires et non bénéficiaires de la CVEC) et des représentants étudiants (Crous + établissements)

Fréquence et localisation : 2 fois par an sur plusieurs sites universitaires : Besançon, Dijon, Belfort-Montbéliard, Nevers et Le Creusot (soit au minimum 10 rencontres/an).

Rôle : impulser et mettre en œuvre une stratégie locale d'amélioration des conditions de vie des étudiants. La CVEC est systématiquement un point à l'ordre du jour afin de communiquer sur les dispositifs existants et d'échanger autour de financement mutualisé (Etablissement ESR, collectivités...). Des GT peuvent émaner de ces comités de site pour travailler sur une thématique particulière.

Commission CVEC – Projets Associations étudiantes (Culture actionS)

Rôle : Attribuer un financement CVEC à des projets portés par des associations étudiantes.

Rythme : Elle se réunit au minimum 2 fois par an.

Composition :

- Direction générale (directrice générale, directrice adjointe, directrice de cabinet)
- Directeurs de sites
- 7 Elus représentants des étudiants et en cas d'absence, leurs suppléants
- Représentants des établissements d'enseignement supérieur (responsables des appels à projet FSDIE des deux EPE UMLP et UBE)
- Vice-présidents étudiants de l'UMLP et de l'UBE

Pourront être associées aux commissions consultatives, les personnes expertes ou concernés par les sujets.

Commission CVEC – Projets Partenaires

Rôle : Valider les financements pour les projets portés par les acteurs de la vie étudiante, hors associations étudiantes.

Rythme : Elle se réunit au minimum 1 fois par an

Composition :

- Direction générale (directrice générale, directrice adjointe, directrice de cabinet)
- Directeurs de sites
- 7 Elus représentants des étudiants et en cas d'absence, leurs suppléants

Pourront être associées aux commissions consultatives, les personnes expertes ou concernés par les sujets.

Commission CVEC – Projets Crous

Rôle : Valider les financements pour les projets portés par les services du Crous BFC

Rythme : Elle se réunit au minimum 1 fois par an

Composition :

- Direction générale (directrice générale, directrice adjointe, directrice de cabinet)
- Directeurs de sites
- Vice-présidente étudiante

Pourront être associées aux commissions consultatives, les personnes expertes ou concernés par les sujets.

Point d'étape consommation CVEC

Membres : entre la sous-direction politique de site et les porteurs de projet des services du Crous BFC.

Fréquence et localisation : en individuel (ou pour un service), sur la période de janvier-février, à renouveler en avril si nécessaire.

Rôle : réaliser un point sur les consommations engagées, évaluer les nouveaux besoins ou estimer les non-consommations, réajuster les montants attribués, proposer des réorientations de financement

Commission CVEC Régionale

Membres : tous les étudiants élus au CA du Crous, étudiants représentants des établissements, représentants du Crous, de la Région Académique, de la Région, des établissements bénéficiaires ou non d'un reversement CVEC.

Fréquence et localisation : 1 fois par an à l'échelle régionale.

Rôle : valider le bilan N-1 et perspectives N+1.

3-Rétro-planning pour l'année universitaire 2026-2027



4-Orientations et perspectives

La commission régionale CVEC 2026, pilotée par le Crous et la Région Académique a permis de définir un principal objectif commun et partagé avec l'ensemble des acteurs : l'organisation de concertations étudiantes.

Enquête en ligne auprès des tous les étudiants de Bourgogne-Franche-Comté (environ 84 000)

Objectifs : évaluer l'impact des actions « vie étudiante » mises en œuvre sur les sites universitaires et prioriser, orienter les actions « vie étudiante » à mettre en place d'ici 2029

Cible : tous les étudiants de BFC, dont les étudiants en lycée, formations paramédicales...

Calendrier : octobre-décembre 2026

Analyses transmises à tous les acteurs afin d'alimenter les stratégies vie étudiante

Focus-groupe territorialisé sur les sites universitaires

Objectifs : sonder la voix des étudiants, prioriser, orienter les actions à mettre en place d'ici 2029 à l'échelle locale

Cible : entre 50 et 80 étudiants (étudiants représentants + non représentants) par sites universitaires volontaires pour piloter la démarche (collectivités, établissements...).

Calendrier : mars-avril 2027

Kit « clé en main » avec programme, support...identique pour tous les sites universitaires.